

Pollution due à l'abrasion des pneumatiques



M. Jean-François Coulomme appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur la pollution des pneumatiques dans l'ensemble de l'environnement.

Chaque voiture laisse des milliards de microparticules invisibles sur le bitume en roulant. **Les pneus perdent en moyenne 1,2 kilo de gomme par an** et par véhicule, ce qui représente **50 000 tonnes de gommes et d'additifs relâchées dans l'environnement par an**. Leur **usure** est reconnue comme la **première cause de présence de microplastiques dans l'environnement** par le règlement européen Euro 7.

La pluie lave la route et transporte ces microplastiques toxiques dans les sols, les rivières et les lacs, comme l'a récemment révélé une enquête journalistique minutieuse s'agissant du lac d'Annecy. **Les produits chimiques contenus dans les pneus empoisonnent** l'eau jusqu'à réduire le nombre de poissons dans les eaux de surface.

Une **partie de cette poussière reste dans l'air** qui est respiré tous les jours au bord des routes. **L'eau du robinet des communes avoisinantes et l'urine des riverains** (37 % de l'échantillon des individus testés près du lac d'Annecy) **attestent de la présence de particules toxiques** utilisées dans la fabrication des pneus, toujours selon l'enquête précitée.

Sous couvert du secret industriel, les fabricants de pneus ne délivrent pas la liste exacte des substances utilisées, ce qui empêche une meilleure détection, la recherche des agents toxiques et la prévention de la pollution.

À la suite de cette enquête, certains polluants liés à l'usure des pneus ont pu être identifiés, mais **aucun service de l'État ne les recherche à l'heure actuelle.**

Ainsi, il lui **demande ce qu'elle envisage pour mettre fin à cette pollution massive et silencieuse touchant plusieurs milieux atmosphériques et aquatiques, et quelles injonctions elle envisage d'adresser aux fabricants de pneumatiques conformément au principe pollueur-payeur**, alors que la toxicité des polluants déjà identifiés est connue depuis dix-huit ans.